

Cela n'est pas un problème nouveau. L'ancien ministre du Travail a déjà dû faire face à cette question tout comme son prédécesseur. Tous les députés ici présents se souviennent du problème des chauffeurs des chemins de fer. Nous nous rappelons de la création de la Commission Freedman et nous nous rappelons du rapport Freedman que tous les partis à la Chambre ont accepté, que le gouvernement a loué pour la forme et dont il a fait très peu de cas. Il faut maintenant payer pour nos vieux péchés et il y aura bien d'autres problèmes si nous ne nous attaquons pas à celui du changement technologique.

Considérons la situation, par exemple, en Grande-Bretagne, où même les chefs syndicaux voulaient que les hommes reprennent leur travail, mais où ces derniers ont refusé de le faire. Pourquoi? Parce qu'en l'espace de trois ans, le nombre des dockers a diminué de 23,000 en Grande-Bretagne. Quand un homme dans la cinquantaine ou au début de la soixantaine voit ses compagnons de travail perdre leur emploi à cause de l'automatisation et se rend compte que le même sort l'attend bientôt, cet homme, qui est à un âge où il n'est pas facile d'apprendre un nouveau métier et d'obtenir un nouvel emploi, est pris de panique. Il devient extrêmement nerveux. C'est là la cause des difficultés dans les ports du monde entier.

En présentant son projet de loi aujourd'hui, le gouvernement avoue avoir échoué dans sa politique concernant l'évolution technologique. A quoi sert la mesure à l'étude? Elle ne règle absolument rien. Mais d'une part, elle permet au gouvernement de se tirer d'un mauvais pas jusqu'à ce que les élections fédérales aient eu lieu, en oubliant la grève pendant quatre mois et d'autre part, elle profite à la British Columbia Maritime Employers Association, car après le 1<sup>er</sup> janvier, les négociations avec les travailleurs seront sans doute plus faciles, en raison de l'hiver. L'Association n'aura donc pas à s'inquiéter des quatre gros mois d'expédition et pourra négocier après le 1<sup>er</sup> janvier, s'il n'y a pas eu accord avant cette date, dans des conditions beaucoup plus favorables aux employeurs qu'aux employés. Le gouvernement devrait savoir cela.

J'ai donc l'impression qu'on demande actuellement au Parlement d'adopter une loi qui va priver un certain nombre de travailleurs d'un droit fondamental au cours des quatre prochains mois. Ils ont droit, d'après moi, à une double assurance de la part du ministre du Travail, d'abord que la loi sur l'évolution technologique sera promulguée et, ensuite, que le programme du gouvernement en matière d'automatisation et d'ordinateurs sera accéléré, élargi et rendu vraiment efficace.

• (2050)

D'ailleurs, ils ont le droit de savoir que s'ils réussissent à mettre au point une convention avec les employeurs, l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique, cette convention aura un effet rétroactif, dans le cas des débardeurs, au 1<sup>er</sup> août 1972, et dans le cas des manutentionnaires des grains, à novembre 1971. C'est le moins auquel ils ont droit.

Si le ministre peut nous assurer ce soir qu'il proposera un amendement en ce sens, et sous tel article, cela nous [M. Douglas.]

rendra beaucoup plus facile l'adoption de cette mesure. Je veux le lui dire, aucun député des partis à la Chambre sûrement ne voudrait enlever à un groupe de travailleurs le droit de faire la grève, et c'est un droit que nous ne supprimerons pas, sauf en retour d'une mesure quelconque de protection et, à notre avis, ces travailleurs ont droit à ce que le Parlement du Canada leur accorde cette protection. Alors, le ministre nous renseignerait-il sur la suite de son examen bienveillant de la proposition du chef de notre parti et donnerait-il au comité l'assurance qu'il a l'intention de proposer un tel amendement?

**L'hon. M. O'Connell:** Monsieur le président, j'en donne volontiers l'assurance, je suis disposé à proposer un amendement à l'égard de l'article 7 de la Partie I du bill et à l'article 13 de la Partie II, pour pourvoir à la rétroactivité proposée par le chef du Nouveau parti démocratique.

**M. Deachman:** Monsieur le président, je ne veux pas laisser passer l'étude de cet article sans faire quelques remarques générales sur la situation à laquelle nous nous heurtons à la Chambre et, notamment, sur la situation à laquelle nous nous heurtons sur la côte ouest. A l'intention des députés auxquels il n'a pas été donné d'être associés étroitement à la situation qui règne sur la côte ouest, je pense pouvoir l'esquisser simplement en quelques mots.

Sur la côte ouest, l'été a été magnifique. Les jours ont été très ensoleillés. On retrouve les citoyens dans les parcs, sur les grèves du parc Stanley, en voiture le long de la promenade du bord de l'eau qui surplombe la baie English. Tout au long de l'été, les navires sont venus jeter l'ancre dans la baie English et l'on peut toujours voir 20 bateaux ou plus qui y sont ancrés et un nombre à peu près égal d'autres dans le port intérieur au nord et à l'est de la ville. C'est magnifique à voir. Des petits voiliers voguent alentour et le soleil et la mer contribuent à ce merveilleux spectacle...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Deachman:** Monsieur le président, c'est un travail de Sisyphe que je dois mener contre le désordre qui règne non seulement parmi les membres de mon parti, mais chez nos vis-à-vis et je demande si l'on ne pourrait pas réclamer un peu d'ordre.

**M. le président:** A l'ordre je vous prie. Le député de Vancouver-Quadra, à l'instar de tous ses collègues, est en droit de réclamer de l'ordre, mais ceci dit, j'espère qu'il voudra en arriver assez vite à l'objet de ses observations.

**M. Deachman:** Sauf votre respect, monsieur, je traite directement du sujet dont nous sommes saisis, c'est-à-dire d'une grève qui paralyse la ville de Vancouver, la province de Colombie-Britannique et les Prairies. Cette situation nous préoccupe parce que nous savons que les Canadiens paient pour ces navires des frais de surestaries qui s'élèvent à \$1,500, \$2,500 ou \$3,000 par jour.

**M. Horner:** Me croiriez-vous si je vous disais qu'ils s'élèvent à \$4,000?

**M. Deachman:** Oui.